

# Carson McCuLLERS, *Le cœur est un chasseur solitaire*, 1940

## Par quels moyens dénonce-t-il la violence raciale comme légitime?

➤ Source : *HLP Terminale*, 2021, Hachette p 286

### 1. entrer dans le texte

Le déséquilibre entre le docteur Copeland et ses interlocuteurs tient à ce qu'il est obligé de réclamer son droit : « il est indispensable que je voie le juge » (l. 1), et à ce qu'on le fasse attendre, vraisemblablement volontairement, compte tenu de l'indifférence évidente de ses interlocuteurs : « Les trois Blancs continuèrent à parler » (l. 3-4). La différence de traitement entre lui et d'autres usagers blancs est flagrante : « Plusieurs Blancs passèrent dans le corridor sans être inquiétés » (l. 4). Enfin le déséquilibre de force se traduit dans le comportement de Copeland, qui a intégré cette domination : « il s'assit sur un banc au bout du couloir » (l. 3), comme s'il avait choisi une place où il ne serait pas trop visible. L'habitude des brimades le conduit d'instinct à remarquer qu'on le surveille et à observer une attitude neutre, qui ne suscitera pas l'agressivité des Blancs : « Il savait que le shérif l'observait et il se tenait très droit, les mains pressées entre les genoux » (l. 5-6), « Pendant toute sa vie il avait usé de circonspection avec les personnes de ce genre. » (l. 7-8)

Dans la démocratie américaine du roman de McCullers, marquée par la ségrégation, le docteur Copeland est un citoyen de seconde zone qui se méfie à juste titre des institutions de son pays. En effet, sa relégation civique est l'effet même du (dys)fonctionnement de ces institutions. La question se pose donc de savoir pourquoi cet homme, habituellement circonspect et prudent à l'égard du pouvoir et de ses représentants, décide de saisir la justice à propos de l'erreur judiciaire dont est victime son fils et des dramatiques conséquences qu'elle a eu sur son intégrité physique. Le geste du docteur Copeland s'apparente donc moins à la démarche d'un citoyen sûr de son droit (et de la « justiciabilité de ses droits ») qu'à un aveu d'impuissance et de désespoir en ce qu'il formule une requête à l'adresse d'une autorité dont il n'attend rien et qui est gardée par des brutes.

2. L'attitude du shérif est indigne à plusieurs égards. D'abord il répond à la sollicitation de Copeland de manière arbitraire, après l'avoir fait attendre : « Venez ici, dit enfin le shérif » (l. 10). On remarque l'usage de l'impératif, sans modalisateur qui laisserait entendre une adresse cordiale. Sa volonté de déstabiliser Copeland est évidente : « Vous ne tenez pas debout. Vous avez bu, n'est-ce pas? Vous sentez l'alcool. » Il interprète l'étourdissement de Copeland, avec tous ses préjugés, en le dénonçant comme alcoolique et en l'humiliant publiquement, sans raison fondée, puis il enchaîne avec une violence physique : « le shérif le frappa au visage. » (l. 15) Violence accrue par ses sbires : « Deux Blancs le prirent [...] descendre l'escalier. » (l. 15-16) Tel un prédateur, il endort sa proie dans un premier temps (en le faisant attendre) et l'agresse violemment dans un second temps pour l'empêcher d'avoir la moindre réaction. L'indignité atteint son comble par sa dernière phrase (« Des sacrés nègres qui font l'important comme lui. », l. 17-18). Le terme qu'il utilise, « les nègres », est dégradant et raciste. L'humiliation réside dans l'affirmation que Copeland ne peut accéder au statut d'interlocuteur au même titre qu'un Blanc. Réclamer d'être entendu, c'est faire « l'important ». L'attitude du shérif est donc indigne puisqu'elle révèle ses préjugés racistes, son mépris et sa violence, à la fois physique et psychologique.

3. La progression du texte souligne le piège car Copeland est de plus en plus humilié et traité comme une bête : d'abord observé par le shérif, il est humilié par l'attente imposée (l. 3-8). Ensuite, agressé verbalement dans un dialogue bref, il ne peut répondre à la diffamation (l. 12-14). Puis humilié physiquement par le coup

au visage et malmené par les acolytes du shérif (l. 15-16), il est empêché de réagir par la peur et par l'étreinte physique. Le shérif assène son dernier coup par l'humiliation publique (l. 17-18). Ensuite, il est traité comme un délinquant et on l'emmène de force dans un fourgon (l. 20-21), puis en prison (l. 21-27), puis dans une cellule (l. 27-28). Le piège est surtout visible par la répétition des coups qu'il reçoit, éteignant toute réaction : « frappa au visage » (l. 15), « on le frappa à coups de bâtons » (l. 23-24), « solidement empoigné et traîné » (l. 26), « Quelqu'un lui donna un coup de pied dans le derrière » (l. 27-28). De plus, le point de vue interne souligne que Copeland ne comprend pas ce qu'il se passe : « Deux Blancs le prirent » (l. 15-16), « la rage le faisait trébucher » (l. 20). Il est une proie idéale : faisant preuve de dignité et de détermination (l. 9), il va subir l'humiliation suprême. Le piège est celui d'un système bien rodé : le shérif a donné le signal de la curée, et toute la machine policière s'est ensuite déchaînée contre lui.

En sa qualité de fonctionnaire d'une ville, le shérif est chargé de maintenir l'ordre et de faire respecter la loi. Le problème réside précisément ici en ce que la loi est intrinsèquement problématique : elle contient, par la ségrégation qu'elle autorise, une injustice et une remise en cause de l'isonomie (égalité des lois) qui fonde la légitimité du régime démocratique. La question se pose donc de savoir si c'est le shérif qui abuse de son autorité ou si ce n'est pas déjà la loi qui contient cet abus. En un sens, le shérif transgresse moins la loi (il empêche un justiciable d'accéder à la justice en inventant un motif inexistant, mais cet artifice est permis par la relégation légale du docteur Copeland en sa «qualité» de Noir) qu'il ne piétine le droit naturel d'un homme qui s'élève contre le déni de justice et l'arbitraire.

## **Vers le bac Interprétation**

### **I. Une société où deux mondes s'affrontent**

- a) Copeland est une proie qui ne peut se défendre
- b) Le shérif est un prédateur sournois
- c) Le dialogue est impossible

### **II. Un système d'humiliation**

- a) Copeland a intégré les gestes de sa soumission
- b) La violence gratuite et perverse du shérif n'est pas entravée mais soutenue par la police
- c) La répression est implacable alors qu'il n'y a aucun délit commis.

(source : Manuel *HLP Terminale*, 2020, Hachette p 286)

**Pour prolonger****La violence du colonisé et du colonisateur : « l'arme d'un combattant, c'est son humanité »**

Il est vrai que la violence peut seule parfois calmer la violence, autrement dit, comme l'écrit Sartre dans sa préface, la violence des armes du colonisé peut faire taire la violence du colon. Certes, mais s'agit-il ici exclusivement de « violence » ? Pas si sûr, tant elle peut aussi relever de la légitime défense. Il n'en demeure pas moins que si celle-ci se révèle à moyen et à long terme pure violence, elle aura la peau des colonisés eux-mêmes. La violence n'est jamais un processus durable de construction. Elle est puissance de destruction, éventuellement de destruction du mal, ce qui est totalement légitime et parfois nécessaire, mais elle n'est pas dynamique d'édification, et extraction du ressentiment. La violence est tautologique, elle n'engendre qu'elle-même. Elle est répétition. Elle a la force machinique et mortifère de la répétition. Sartre, parce qu'il est l'enfant d'un idéalisme dont il n'a pas eu à subir les foudres, croit presque romantiquement à cette idée d'une violence pouvant, à terme, liquider les « ténèbres coloniales ». La formule est d'un style implacable, comme souvent avec Sartre : cela sonne, et l'on croit avoir à l'oreille la prose des *Mains sales* tout aussi orgueilleuse et superbe : « L'arme d'un combattant, c'est son humanité. Car, en le premier temps de la révolte, il faut tuer : abattre un Européen c'est faire d'une pierre deux coups, supprimer en même temps un oppresseur et un opprimé : restent un homme mort et un homme libre. » Disons, reste un homme qui redécouvre son aptitude à la liberté, mais qui n'est pas encore libre, car il va falloir maintenant précisément adosser cette liberté à la construction d'un sujet, jusqu'alors inexistant, et qui est à la merci d'un inconscient meurtri et d'une conscience tout aussi malheureuse, et à la construction d'un monde commun, et là non plus la seule violence n'y suffira pas.

La seule violence de la haine ne produit aucune sortie des ténèbres ; à l'inverse, elle instaure un phénomène post-traumatique qui enferme le sujet et le rend malade. Fanon, en tant que clinicien et psychiatre, le sait parfaitement, et c'est sans doute pour cette raison que, malgré une militance très active, il n'appelle pas à la violence généralisée, et surtout il s'oblige à produire du « soin » pour permettre aux uns et aux autres d'en sortir.

Cynthias Fleury, *Ci-gît l'amer*, 2020